



Version 2015

NOTE DE CONJONCTURE DES FINANCES LOCALES DU BENIN

SECOND SEMESTRE 2022

Avec le soutien technique et financier



coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

MARS 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I.	Environnement Macroéconomique	02
II.	Contexte de la Décentralisation	05

ENVIRONNEMENT DES FINANCES LOCALES

I.	Analyse comparative des finances locales et des finances de l'Etat	08
II.	Situation d'exécution d'ensemble des budgets des collectivités territoriales	09
III.	Enseignements tirés au regard de la conjoncture	19

ANNEXES		23
----------------	--	-----------

RESUME

L'Etat a débloqué d'importantes ressources pour la réussite de la réforme de la décentralisation.

L'économie mondiale en 2022 est touchée par le conflit russo-ukrainien. Selon les perspectives économiques mondiales du Fonds Monétaire International (FMI) publiées en janvier 2023, la croissance mondiale en 2022, devrait ralentir pour s'établir à 3,4%. Ces répercussions sont ressenties sur l'économie béninoise en 2022 qui afficherait une contraction qui la fixerait à 6,2% à mi-second semestre 2022 contre 6,3% au 1er semestre 2022. Le déficit budgétaire en base ordonnancement, dons y compris a connu une variation à la baisse de 5,9% à fin décembre 2022 pour un niveau de 596,2 milliards de FCFA. L'encours de la dette publique s'élève à 5 714,98 milliards de FCFA au 30 septembre 2022.

Quant à la situation financière des collectivités locales en 2022, les dépenses de fonctionnement ont connu au second semestre 2022 une augmentation de 2,4% en glissement annuel tiré par la hausse des dépenses de personnel et des charges des élus induites par la réforme structurelle. Les recettes de fonctionnement, quant à elles ont connu une progression de +6,3% par rapport à la même période de l'année précédente. L'épargne brute dégagée a connu une croissance de 14,26% permettant aux communes de pouvoir soutenir les investissements. Au niveau départemental, les Collines affichent la plus forte croissance des recettes de fonctionnement 72,86% et la Donga la plus forte croissance des dépenses de fonctionnement soit 58,31%. Un dispositif efficace de suivi et de contrôle des finances locales béninoises est mis en place.

INTRODUCTION

Cette séquence introductive abordera l'environnement macroéconomique et le contexte de la décentralisation au Bénin

I. ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

I.1. Environnement économique international

La situation économique mondiale a été fortement marquée par l'inflation, qui atteint des niveaux records enregistrés depuis plusieurs décennies, le resserrement des conditions financières dans la plupart des régions, la guerre russo-ukrainienne et la persistance de la pandémie de la COVID-19 dans certaines régions particulièrement en Chine. En janvier 2023, les perspectives économiques mondiales du Fonds Monétaire International (FMI) indiquent que l'économie mondiale connaîtrait en 2022 une croissance de 3,2% contre 6,0% en 2021. Ce ralentissement de l'activité économique mondiale devrait s'accroître en 2023 avec une croissance prévisionnelle de 2,7% en raison entre autres des répercussions de la crise ukrainienne. Au niveau de l'UEMOA, la croissance de l'activité économique sous régionale s'établirait à 5,8% en 2022 contre 6,1% en 2021. Néanmoins une forte reprise de la croissance est prévue en 2023 (+7,2%) en lien avec l'exécution des programmes des Etats, la dynamique du secteur privé et la fin rapide de la crise ukrainienne.

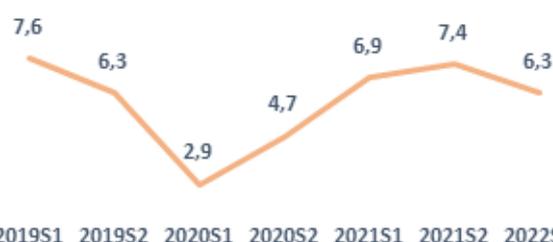
L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) est ressorti en hausse de 3,0% au cours du troisième trimestre de l'année 2022, en variation trimestrielle. En glissement annuel, le taux d'inflation relevé est de +8,4% et s'explique par le fait que l'IHPC s'est

affiché en nette hausse et a largement dépassé la norme communautaire de référence de 3% dans tous les Etats membres de l'Union, à l'exception du Bénin où il est enregistré un recul de 0,9%.

I.2. Environnement économique national

L'économie béninoise a connu une forte reprise de sa croissance en 2021 par suite des mesures de riposte adoptées face à la crise sanitaire de 2020. Le taux de croissance moyen annuel s'est ainsi affiché à 6,0% sur les trois dernières années. Les perspectives pour l'année 2023 restent plus ou moins optimistes et tablent sur une croissance pouvant aller de 6,0% à 6,2% à l'horizon 2025. Le secteur tertiaire demeure le principal moteur de la performance économique du Bénin avec une contribution de +2,7 points à la croissance au 3ème trimestre 2022 en glissement annuel contre respectivement +1,6 et +1,2 points de croissance du secteur primaire et du secteur secondaire.

Graphique 1 : Evolution de la croissance économique en glissement semestriel



Source : Direction de la Comptabilité Nationale et des Statistiques Economiques, INStAD, mars 2022.

Par ailleurs, après une forte croissance en 2020 causée par la crise sanitaire survenue, le taux d'inflation au niveau national a connu une baisse en 2021 pour se fixer à 1,70% avant de connaître une nouvelle hausse pour atteindre 2,3% au premier semestre

2022 par suite du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Au 31 décembre 2022, le taux d'inflation suivant la définition adoptée dans l'espace UEMOA, est ressorti à +1,40%, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage par rapport à celui du semestre précédent.

Graphique 2 : Evolution du taux d'inflation en glissement semestriel



Source : DCNSE/INStAD, CNT, décembre 2022

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du mois de décembre 2022 s'est établi à 110,8 contre 107,8 en décembre 2021, soit une hausse de 2,8% en glissement annuel et une hausse de 4,1% relativement au premier semestre de 2022.

Cette hausse en variation semestrielle serait essentiellement tirée par les fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Transports » et « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », contribuant respectivement pour 2,3 points, 0,9 point et 0,8 point de pourcentage. La croissance en glissement annuel quant à elle serait principalement dû à la forte hausse des prix du « Transport » (11,7%), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (7,1%), « Meubles, articles de ménage et entretien courant » (7,0%).

Tableau 1 : Evolution des prix de quelques fonctions

Libellés		2021 S2	2022 2S	Var (%)
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	112,6	112,2	-0,4
02	Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	109,3	113,0	3,4
03	Articles d'habillement et chaussures	109,9	115,5	5,1
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	102,3	109,6	7,1
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	106,9	114,3	7,0
06	Santé	102,6	104,6	1,9
07	Transports	107,9	120,5	11,7
08	Communication	98,9	98,7	-0,2
09	Loisirs et culture	102,3	107,0	4,7
10	Enseignement	103,1	104,3	1,2
11	Restaurants et Hôtels	104,7	104,5	-0,2
12	Biens et services divers	107,5	113,5	5,5
ENSEMBLE		107,8	110,8	2,8

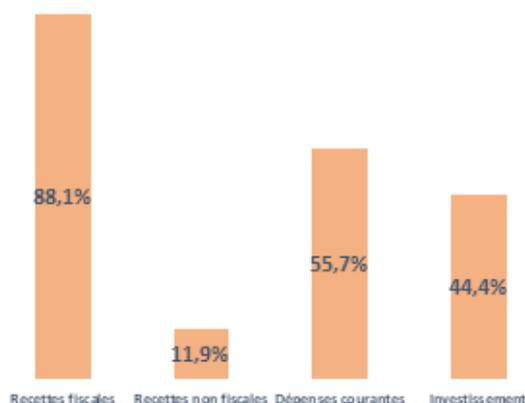
Note : Base 100 : année 2014

Source : INStAD/DCNSE, décembre 2022

en décembre 2021 soit une hausse de 12%. Cette croissance des recettes serait principalement due aux impacts des réformes mises en œuvre au niveau des régions financières pour accroître la mobilisation des recettes fiscales (+22% en glissement annuel).

Les dépenses totales et prêts nets au titre du budget de l'Etat s'élèvent à 2 149,5 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit une augmentation de 10,3% par rapport à leur niveau en fin décembre 2021 (1 949,4 milliards de FCFA). Cette hausse s'expliquerait essentiellement par celle des dépenses en capital (+19,1%) et des dépenses courantes (+4,6%).

Graphique 3 : Variation en glissement annuel de quelques postes



Source : CSPEF, février 2023

L'exécution des opérations financières de l'Etat au 31 décembre 2022 affiche ainsi un déficit budgétaire base ordonnancement y compris dons de 596,2 milliards de FCFA. En base caisse y compris les dons, il s'est établi à 459,4 milliards de FCFA.

Tableau 2 : Synthèse des finances publiques de l'Etat (en milliards de FCFA)

Rubriques	Dec-21	Dec-22	Variation annuelle
Recettes publiques	1 386,3	1 553,2	12%
Dépenses publiques	1 949,4	2 149,5	10,30%
Déficit budgétaire	563,1	596,3	5,90%
Dette publique	4 849,48	5 714,98*	-

*L'encours de la dette est arrêté au 30 septembre 2002

Source : DGTCP, données collectées, février 2023

L'encours de la dette publique du Bénin au 30 septembre 2022 s'établit à 5 714,98 milliards de FCFA contre 5 438,7 milliards de FCFA au 30 juin 2022 soit une progression de 5,08%. Cet accroissement s'expliquerait par les émissions de titres publics intervenues au cours du troisième trimestre 2022 sur le marché financier de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

II. CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION

La réforme de l'administration territoriale est l'une des recommandations de la Conférence des forces vives de la nation de février 1990. Le processus de décentralisation au Bénin a démarré effectivement en 2003 à la suite de l'installation des premiers conseils communaux et municipaux. Après vingt ans de mise en œuvre, le bilan est mitigé. Si la dévolution du pouvoir local s'est bien passée avec l'installation de la quatrième mandature en 2020, les leviers de la promotion de l'économie à la base et le développement local sont toujours recherchés. Face à ce tableau peu reluisant, le Gouvernement du Bénin a engagé une réforme structurelle du secteur de la décentralisation.

Une Convention de partenariat Gouvernement-Communes est mise en place le 28 janvier 2022 après le vote et la promulgation de la loi portant code de l'administration territoriale (CAT) en République du Bénin en 2021. Ce code a retenu trois catégories de communes à savoir : (i) les communes à statut particulier au nombre de 4 ; (ii) les communes à statut intermédiaire au nombre de 19 ; et, (iii) les communes ordinaires ou de droit commun au nombre de 54.

La mesure phare de cette réforme structurelle est la séparation des fonctions politiques et techniques dans nos communes et les effets espérés sont une amélioration de la reddition des comptes. Les secrétaires exécutifs (ordonnateurs de budget et responsables de l'administration communale) et les hauts cadres tirés au sort du fichier national forment le dispositif technique opérationnel de relais des services publics entre les niveaux central, communal, et puis infra-communal. La réforme structurelle dote chaque commune de deux organes délibérants : conseil communal,

conseil de supervision composé du maire, ses adjoints et les présidents des commissions permanentes, et crée une synergie entre tous les acteurs notamment les élus, les populations et les associations de développement. Par ailleurs, la réforme structurelle vise l'amélioration des mécanismes de financement des investissements communaux. Bientôt, les communes pourront financer une partie de leurs investissements au guichet emprunt du Fonds d'investissement communal (FIC).

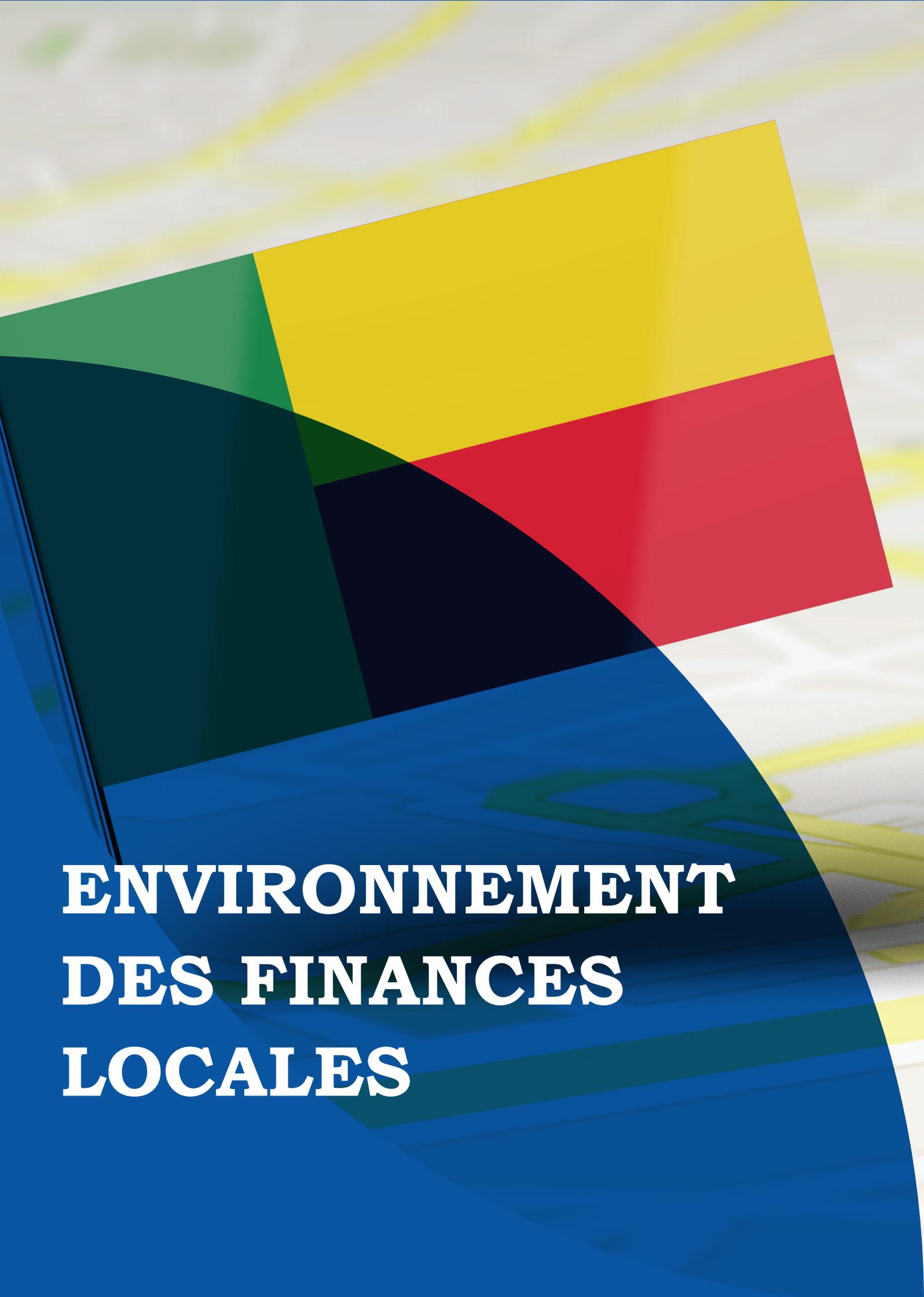
Le second semestre de 2022 a connu l'installation de tous les organes techniques et politiques de la commune, sauf les secrétaires administratifs d'arrondissement qui seront au niveau infra communal les responsables techniques aux côtés des chefs d'arrondissement.

Le régime financier des collectivités territoriales contenu dans le CAT se fonde sur les principes du droit budgétaire définis dans le code de transparence, la Loi organique relative aux lois de finances et le Règlement général sur la comptabilité publique. Il a permis la transposition dans le droit positif béninois de la directive n°01/2011/CM/UEMOA portant régime financier des collectivités territoriales au sein de l'UEMOA. Ainsi les collectivités sont astreintes à la gestion par la performance. Ainsi, le nouveau régime financier vise à améliorer les règles de gestion des finances

locales au Bénin et d'assurer une gestion plus rigoureuse et transparente des finances locales. Désormais, le cycle budgétaire au niveau des communes s'ouvre par un débat d'orientation budgétaire (DOB) tenu entre le SE, le maire, le conseil de supervision et le conseil communal sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés.

Enfin, le second semestre 2022 est marqué par une tournée dans les communes de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes (CSCGC). Cette cellule est mise en place en mai 2022 par décret présidentiel pour œuvrer à la mise en place des outils indispensables à l'opérationnalisation de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation.

- La suite de cette édition arpentera les finances locales sous trois axes :
l'analyse du poids des finances locales par rapport aux finances publiques de l'Etat ;
- la présentation des situations des agrégats de masse, des soldes comptables et des ratios d'équilibre au niveau national, par catégorie de commune et par département ;
- les enseignements et perspectives au regard des indicateurs obtenus.



**ENVIRONNEMENT
DES FINANCES
LOCALES**

I. ANALYSE COMPARATIVE DES FINANCES LOCALES ET DES FINANCES DE L'ETAT

Tableau 3 : Poids des finances locales dans les finances de l'Etat

RUBRIQUES	2021 S2 (%)	2022 S2 (%)	VAR (%)
Ensemble des transferts financiers reçus par les CT/Recettes budgétaires de l'Etat	2,2	2,07	-6,0
Dépenses du personnel de l'Etat/Recettes fiscales de l'Etat	37,7	33,0	-12,4
Dépenses du personnel des CT/Recettes fiscales locales	50,5	46,7	-7,5

Source : DGTCP, données collectées, mars 2023

La masse salariale de l'Etat rapportée aux recettes fiscales de l'Etat s'élève à 33% au second semestre 2022 contre 37,7% au même semestre de l'année 2021. Il ressort une diminution de 12,4%. Cette baisse résulte de la stratégie d'atterrissage progressif vers la norme

communautaire de 35,0%, initiée par le Gouvernement depuis 2016. Au niveau des collectivités territoriales, les dépenses du personnel s'établissent au second semestre 2022 à 46,7% des recettes fiscales locales soit une baisse de 7,5% en glissement annuel.

Graphique 4 : Distribution des dépenses publiques au second semestre 2022



Source : DGTCP, données collectées, mars 2023

La part des dépenses des communes dans les dépenses publiques est faible. Au second semestre 2022, les dépenses des collectivités locales ont contribué à

hauteur de 2,77% aux dépenses publiques et moins de 4% aux investissements publics (graphique 3).

Bientôt un guichet « Emprunt » pour le financement de l'investissement local

Le financement des communes repose sur un système combinant les impositions, les dotations ou subventions, les emprunts et autres ressources.

« **L'Etat crée un Fonds d'investissement communal (FIC) pour contribuer au développement des communes** » (Code de l'administration territoriale en République du Bénin, titre VIII, art. 516). Le Fonds d'investissement communal qui sera mise en place est l'ensemble des guichets du fonds d'appui au développement des communes (FADeC) augmenté du guichet financements innovants en particulier l'emprunt. Il offrira beaucoup plus de possibilités aux communes. Ainsi, en plus du FADeC classique, le FIC offre la possibilité aux communes de recourir à d'autres formes de financement, notamment l'emprunt, également le partenariat public-privé, et les fonds verts ou la finance climat qui sont proposés par certains bailleurs sous certaines conditions. Hier, les communes n'avaient pas cette possibilité ; aujourd'hui, le FIC va mettre à la disposition des communes, en plus de ce qu'elles ont déjà au niveau du FADeC traditionnel, d'autres sources de financement innovantes.

II. SITUATION D'EXECUTION D'ENSEMBLE BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

II.1. Analyse de l'ensemble des communes

Tableau 4 : Synthèse des finances locales au 2ème semestre 2022

Section fonctionnement (milliards de FCFA)	2022 S1	2022 S2	Var 1 ¹ (%)	Var 2 ² (%)
Recettes	19,3	34,9	6,33	80,40
Recettes fiscales	12,7	15,6	17,04	22,76
Recettes non fiscales	5,9	6,1	-21,92	2,58
Recettes partagées	0,3	1,4	-30,06	409,99
Dotations et subventions	0,4	11,8	20,41	2950,00
Dépenses	11,8	22,5	2,40	89,85
Charges de personnel	4,9	7,3	8,29	48,98
Charges financières	0,0	0,0	-	-
Achat biens et services	5,1	7,2	-27,82	41,05
Charges des élus	0,7	5,8	206,68	703,09
Autres charges	1,1	2,2	-34,62	93,50
Epargne brute	7,5	12,4	-	-

Section d'investissement (milliards de FCFA)	2022 S1	2022 S2	Var 1 (%)	Var 2 (%)
Recettes	4,5	43,7	7,63	869,54
Autofinancement	0,3	0,7	-15,06	113,04
Soldes d'exécution cumulés	2,1	21,5	8,12	935,97
Emprunt	0,0	0,0	-100,00	100,00
Recettes propres d'investissement	0,0	0,0	317,00	-68,38
Dotations et subventions	2,1	21,5	8,13	935,98
Dépenses	12,0	37,1	-14,71	208,54
Remboursement du capital de la dette	0,0	0,0	-100,00	100,00
Constructions	7,6	10,6	-40,44	38,90
Equipements et matériels	0,9	3,6	19,16	284,77
Autres dépenses	0,8	0,8	-48,1	3,9

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, Mars 2023

◇ UNE HAUSSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT FINANCEE PAR L'ETAT CENTRAL

Le recouvrement des recettes de fonctionnement au second semestre 2022 est marqué par une hausse de 80,40% en variation semestrielle pour se fixer à 34,9 milliards de francs CFA. En glissement annuel, l'augmentation est plutôt de 6,33%. Cette augmentation du premier au second semestre 2022 est tirée par les dotations et subventions passant de moins d'un milliard à 11,8 milliards soit un taux de 2950% et les recettes fiscales avec un accroissement de 22,76%. L'augmentation exponentielle des subventions de fonctionnement est due, d'une part au rattrapage de la tranche du 1er semestre non transférée du fait de mise en place des secrétaires exécutifs des communes et d'autre part par la décision transitoire de l'état pour prendre en charge, en plus des transferts précédents, les rémunérations des élus communaux, municipaux et locaux, des secrétaires exécutifs et des cadres tirés du fichier national. Les recettes non fiscales quant à elles, malgré leur amélioration au second semestre, ont connu un repli sensible en glissement

annuel de 21,92%.

Les dépenses de fonctionnement s'établissant à 22,5 milliards de FCFA au second semestre 2022, ont connu une croissance en glissement annuel de 2,4% correspondant à une augmentation de 89,85% par rapport au semestre précédent. Relativement au niveau des résultats de l'année précédente, la croissance des dépenses de fonctionnement est caractérisée par une forte croissance des charges des élus (206,68%) et une baisse de l'achat des biens et services (-27,82%), des autres charges (-34,62%). La forte croissance des charges des élus serait en liaison avec les nouvelles réformes prenant en compte l'amélioration des conditions d'existence des élus communaux et locaux. La baisse observée sur la période de référence de l'achat des biens, services et des autres charges s'expliquerait par l'attentisme généré par les changements structurels intervenus dans la chaîne de passation de la commande publique.

Enfin, du premier au deuxième semestre de 2022, la masse salariale agrégée est passée de 4,9 à 7,3 milliards de FCFA. Cet accroissement de 49% de charges de personnel

est en lien avec le paiement des secrétaires exécutifs et des autres cadres tirés du fichier national et déployés.

◇ UN REPLI SENSIBLE DES INVESTISSEMENTS INDUIT PAR LE DECALAGE DANS LE TRANSFERT DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS

Au second semestre 2022, les recettes d'investissement s'établissent à 43,7 milliards de FCFA connaissant ainsi une forte croissance de 869,54% par rapport au premier semestre de 2022 (4,5 milliards de FCFA) et

une hausse de 7,63% en glissement annuel. Elles sont essentiellement alimentées par les subventions et dotations qui connaissent une croissance semestrielle de 8,13% en glissement annuel.

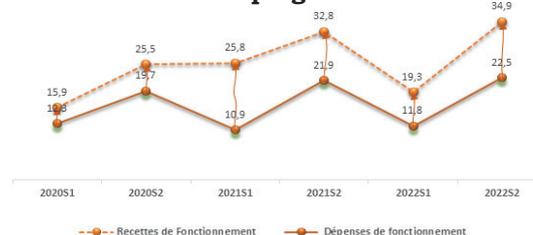
Graphique 5 : Financement des investissements locaux



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Par ailleurs, le ratio d'autonomie financière se situe à 1,025 au second semestre 2022 témoignant d'une indépendance financière des communes à répondre aux dépenses d'investissement de priorité avant la mise en place des subventions et dotations. Malgré l'augmentation du ratio des dépenses obligatoires due à la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, les collectivités territoriales parviennent à assurer convenablement les dépenses en investissement. Cela témoignerait donc de la « maîtrise » des dépenses obligatoires de fonctionnement.

Graphique 6 : Evolution des composantes de l'épargne brute



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Tableau 5 : Ratio d'autonomie financière

RATIOS	2021 S2	2022 S1	2022 S2
Ratio d'autonomie financière	1,050	1,596	1,025
Ratio de rigidité des dépenses obligatoires	0,566	0,553	0,581
Ratio d'autofinancement	0,669	0,612	0,644

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, Mars 2023

Le financement des investissements et le remboursement des emprunts sont alimentés par l'épargne brute qui correspond au solde de la section de fonctionnement cumulé au solde des opérations financières dans la table des comptes. Elle s'est fixée à 12,4 milliards de FCFA au second semestre 2022 enregistrant ainsi une hausse de 14,41% en glissement annuel. Ceci résulterait de la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement et de l'amélioration des recettes propres sur la même période comme le montre les écarts (décrivant l'épargne brute) successifs obtenus sur le graphique 6 entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Le recours aux emprunts pour le financement des investissements n'est pas encore une réalité dans le système de décentralisation au Bénin malgré les recommandations du rapport général du forum des dix ans de décentralisation au Bénin tenue à Cotonou les 06 et 07 octobre 2015. L'absence ou la nullité du remboursement du capital de la dette fait donc réduire l'épargne nette à l'épargne brute dans l'appréciation de la capacité des communes à faire face efficacement aux investissements.

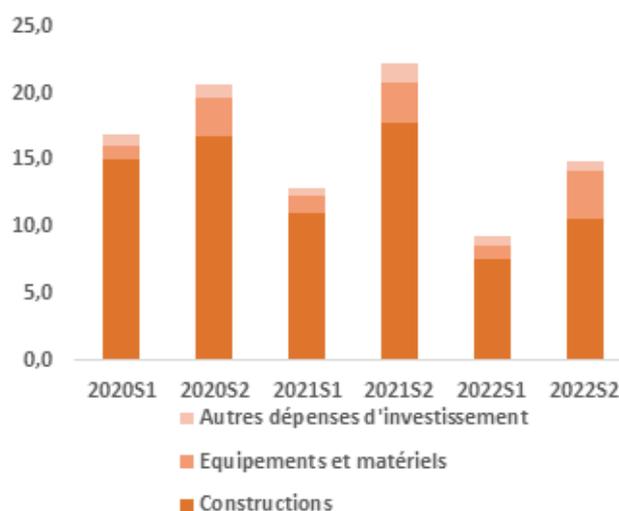
Tableau 6 : Situation d'équilibre : les soldes comptables

Comptes	2021 S2	2022 S1	2022 S2
Epargne brute	10,8	7,5	12,4
Epargne nette	10,8	7,5	12,4
Capacité d'investissement	51,4	12,0	56,1

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, Mars 2023

Quant aux dépenses d'investissement, elles sont le plus souvent réalisées au second semestre de chaque année comme l'illustre le graphique 5. Entre les seconds semestres 2022 et 2021, les dépenses d'investissement ont connu une contraction de 14,71%.

Graphique 7 : Structure de la dépense d'investissement



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Depuis plusieurs années, les collectivités locales décentralisées consacrent la plus grande partie des investissements dans la construction des infrastructures de développement. Au second semestre 2022, les dépenses d'investissement s'établissent à 10,6 milliards contre 7,6 milliards de FCFA au premier semestre.

Les dépenses d'investissements sont essentiellement constituées des constructions de bâtiments administratifs (3,2 milliards) et les bâtiments scolaires (1,5 milliards). Ces dépenses sont suivies de celles relatives aux équipements et matériels qui se sont établies à 0,9 milliard au premier semestre 2022 contre 3,6 milliards au second semestre soit une hausse de 284,77%.

Tableau 7 : Ratios de structures des communes du Bénin

Ratios	2021 S2	2022 S1	2022 S2
Transferts (fonct. + invest)/ Recettes totales	0,40	0,11	0,42
Dépenses d'invest./Dépens totales	0,66	0,50	0,62
Epargne nette /Recettes de fonct.	0,33	0,39	0,36
Dépenses d'invest /Capacité d'invest.	0,84	1,00	0,66

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Au second semestre 2022, la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales a augmenté de 0,12 point de pourcentage relativement au premier semestre. Rapporté à la capacité d'investissement,

elle a connu une diminution de 0,44 point de pourcentage traduisant une amélioration de la capacité de l'ensemble des communes à investir dans les dépenses en construction.

◇ INADEQUATION ENTRE L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS AUX COMMUNES ET LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Tableau 8 : Ratios par tête d'habitant

Ratios de niveau (en milliers de francs)	2019	2020	2021	2022
Dépenses totales / habitant	0,92	9,67	7,76	6,52
Recettes totales/habitant	0,55	10,71	8,79	8,01
Transferts (fonct. + invest.) / habitant	0,23	4,21	2,98	2,80

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023.

Au cours des trois dernières années, les dépenses réalisées par habitant ont décliné en passant d'une somme moyenne de 9,67 mille francs CFA à 6,52 mille. La baisse de ce ratio est accompagnée d'une baisse des recettes totales par habitant ce qui illustrerait une absence de corrélation entre la dynamique de la population et les ressources de transfert.

II.2. Analyse comparative des finances locales par catégorie de communes

Au second semestre de l'an 2022, les recettes de fonctionnement des communes à statut particulier (CSP) ont connu une croissance de 7,93% par rapport au semestre 2 de l'année précédente et représente 47,78% dans la mobilisation des recettes de fonctionnement de l'ensemble des communes au titre de cette même période d'analyse. Les communes à statut intermédiaire (CSI) et les communes ordinaires (CO) ont, quant à elles connu des variations respectives de +13,76% et de -6,13%.

Les recettes de fonctionnement des CSI représentent 31,43% des recettes de fonctionnement de l'ensemble des communes tandis que celles des CO sont de 20,79%. L'accroissement des recettes de fonctionnement de 6,33%, dans leur ensemble, est soutenue par les recettes fiscales qui ont augmenté de 17,04% depuis le second semestre 2021. La plus grande part de ces recettes, 72,40%, proviennent des recouvrements des CSP qui ont connu une croissance

de 30,30% alors que les CSI et les CO affichent une baisse respective de 5,69% et 9,50% sur la même période. Cette performance non uniforme au niveau de l'ensemble des trois catégories de commune s'expliquerait par la faible appropriation par certaines communes des réformes de l'État dans la modernisation de l'administration fiscale et de l'opérationnalisation des guichets uniques au sein de l'administration communale.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont connu une hausse de 2,40% en glissement annuel. Contrairement aux CSI et aux CO qui ont connu une hausse respective de 9,29% et 15,23% de leurs dépenses de fonctionnement, les CSP ont connu une baisse de 9,39% sur la même période. Cette diminution des dépenses de fonctionnement des CSP serait l'effet cumulé de la diminution des charges de personnel (-7,48%) et celles des achats de biens et services (-16,54%) qui

pourraient être interprétées comme un retard dans l'approvisionnement. Faut-il noter que les dépenses de fonctionnement des CSP représentent à elles seules 38,97%

de l'ensemble des dépenses de fonctionnement au second semestre 2022 contre 35,62% pour les CSI et 25,40% pour les communes ordinaires.

Tableau 9 : Situation des finances locales par catégorie de commune

Agrégats financiers	Ensemble		Communes à statut particulier		Communes à statut intermédiaire		Communes ordinaires	
	Var (%)	Poids (%)	Var (%)	Poids (%)	Var (%)	Poids (%)	Var (%)	
Section fonctionnement								
Recettes de Fonctionnement	6,33	47,78	7,93	31,43	13,76	20,79	-6,13	
Recettes fiscales	17,04	72,40	30,30	13,93	-5,69	13,66	-9,50	
Recettes non fiscales	-21,92	41,43	-17,57	31,78	-24,68	26,79	-24,79	
Recettes partagées	-30,06	62,27	-36,21	23,14	-16,80	14,58	-16,84	
Dépenses de fonctionnement	2,40	38,97	-9,39	35,62	9,29	25,40	15,23	
Charges de personnel	8,29	39,65	-7,48	35,70	19,68	24,65	25,37	
Achat biens et services	-27,82	41,87	-16,54	32,26	-38,85	25,87	-27,36	
Charges des élus	206,68	22,62	129,69	48,17	242,77	29,21	235,51	
Section d'investissement								
Recettes d'investissement	7,63	11,50	36,60	60,61	9,28	27,89	-3,92	
Dotation et subvention	8,13	10,39	36,00	61,32	10,19	28,29	-3,09	
Dépenses d'investissement	-14,71	22,95	28,80	53,62	-18,65	23,43	-30,11	
Constructions	-40,44	29,50	6,42	51,88	-43,93	18,62	-60,94	
Equipements et matériels	19,16	70,00	107,87	18,09	-47,76	11,91	-23,74	

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Les recettes d'investissement des collectivités locales décentralisées soutenues par les transferts (dotations et subventions) ont connu une hausse de 7,63%. Cette hausse est caractérisée par un important transfert de l'état vers les CSI (61,32%) puis vers les CO (28,29%) et les CSP (10,39%). Relativement au 2nd semestre 2021, les CSP et CSI ont connu une augmentation respective de 36,00% et de 10,19% alors que les CO ont connu une baisse de 3,09% sur la même période. Ce retard pourrait être compris comme un retard dans la mise à disposition des ressources par l'administration centrale au niveau des CO. Cependant, à l'occasion de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, le Gouvernement a fait l'option de remplacer le FADeC par le Fonds

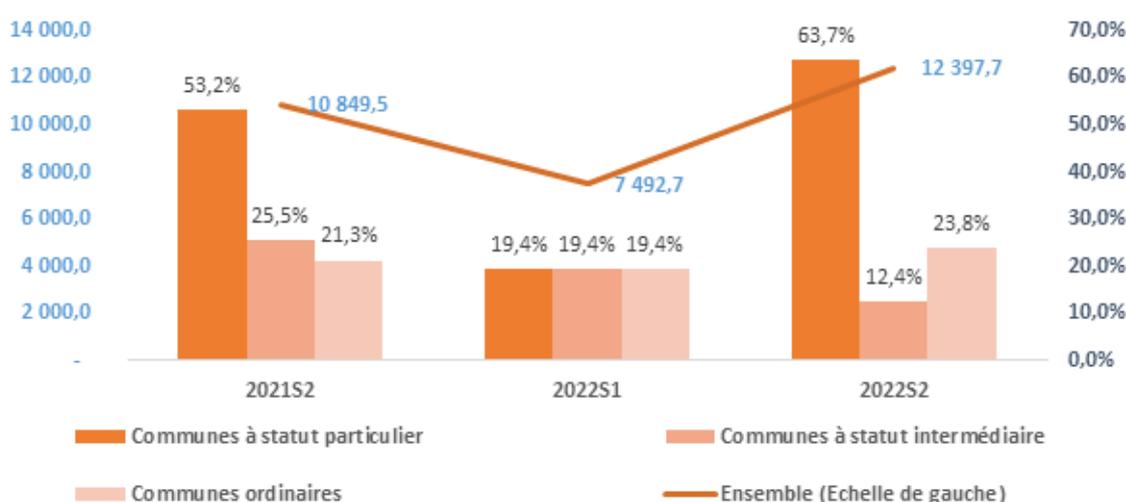
d'investissement communal (FIC) doté de ressources plus conséquentes en vue d'accroître les investissements communaux et des établissements publics de coopération. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ont connu globalement une baisse de 14,71% en glissement annuel. Les statistiques au second semestre 2022 montrent une forte réalisation des dépenses d'investissement au niveau des communes à statut intermédiaire (53,62%) sur l'ensemble des communes contre 23,43% pour les CO et 22,95% pour les CSP. Toutefois, les CSI et les CO ont connu une forte baisse de leur réalisation se situant respectivement à -18,65% et -30,11% au second semestre 2022 par rapport au second semestre 2021.

◇ LES COMMUNES ORDINAIRES ET CELLES A STATUT INTERMEDIAIRE RECHERCHENT TOUJOURS LEUR AUTONOMIE FINANCIERE

Au second semestre 2022, l'épargne brute de l'ensemble des communes s'est affichée à 12 397,7 milliards de FCFA contre 10 849,5 milliards de FCFA au second semestre 2021 soit une croissance de 14,26%. Cette croissance est fortement propulsée par les CSP qui affichent une performance de 63,7%,

soit 10,5 points de pourcentage de plus qu'au second semestre 2021. Les CSI et les CO ont également réalisé des croissances respectives de 23,8% et 12,4%. Néanmoins, la croissance des CO reste en diminution de 13,1 points de pourcentage par rapport au niveau observé en 2021.

Graphique 8 : Autonomie financière entre catégories de communes à l'aune de l'épargne brute



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Tableau 10 : Indicateurs d'autonomie et de performance financière des communes

Ratios de structure	Ensemble	CSP	CSI	CO
Ratio d'autonomie financière	1,02	2,63	0,55	0,69
Ratio de rigidité des dépenses obligatoires	0,58	0,43	0,70	0,74
Ratio d'autofinancement	0,64	0,53	0,73	0,79
Transferts (fonct. + invest)/Recettes totales	0,42	0,65	0,53	0,48
Dépenses d'invest./Dépenses totales	0,62	0,49	0,71	0,60
Epargne nette / Recettes de fonct.	0,36	0,47	0,27	0,21
Dépenses d'invest / Capacité d'invest.	0,66	0,66	0,68	0,63
Recettes propres/recettes de fonct.	0,66	1,38	0,40	0,55
Dépenses de personnel/Recettes propres	0,32	0,13	0,59	0,45
Dépenses de personnel/Dépenses réelles fonct.	0,32	0,33	0,33	0,32

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

La performance financière des communes relevée à travers l'analyse de l'épargne brute se confirme dans la lecture des indicateurs d'autonomie financière. En effet, le ratio d'autonomie qui s'exprime par le rapport des recettes propres sur les dépenses de fonctionnement, affiche 2,63 pour les CSP, 0,55 pour les CSI et 0,69 pour les CO.

Les dépenses obligatoires retenues sont les charges du personnel et d'achat de biens et services. Leur maîtrise est mise en relief dans le ratio de rigidité des dépenses obligatoires. Les CSP dégagent les plus faibles ratios de rigidités des dépenses obligatoires (0,43) suivi des CSI (0,70) et les CO (0,74). Ainsi, le ratio d'autofinancement

d'autofinancement des communes traduit une plus faible capacité au niveau des communes à statut ordinaire (0,79) que les

autres catégories de communes qui affichent respectivement 0,73 et 0,53 pour les CSI et les CSP.

◇ DEPENSES D'INVESTISSEMENT INFÉRIEURES A LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT DANS LES TROIS CATEGORIES DE COMMUNES AU BENIN

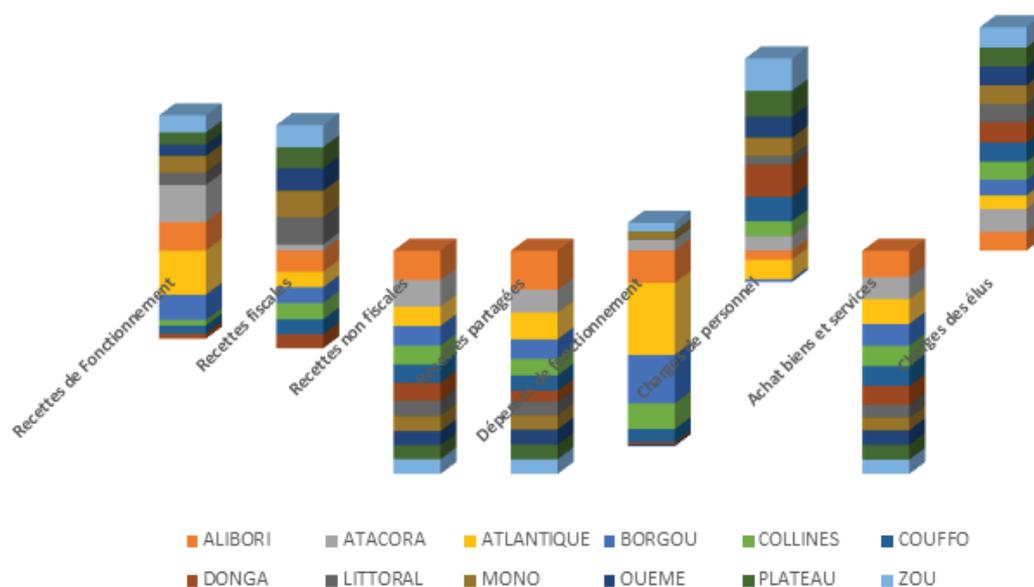
Au second semestre 2022, les dépenses de personnel représentent 33% des dépenses de fonctionnement aussi bien pour les CSP que pour les CSI et 32% pour les CO.

La part importante des dépenses d'investissement dans les budgets des CSI soit 71% des dépenses d'investissement montreraient les efforts accrus de construction des infrastructures de base dans cette catégorie de communes. Les CSP affichent le plus faible ratio soit 0,49 contre 0,60 pour les CO. Le besoin de ressources des CSI pour mieux faire face aux investissements de base transparaîtrait dans l'analyse des dépenses d'investissement des communes rapportées à leur capacité d'investissement.

Ce ratio est de 0,68 pour le second semestre 2022; il est de 0,66 pour les CSP et de 0,63 pour les CO. Pour les trois catégories de communes, ce ratio reste inférieur à «1» traduisant ainsi un immobilisme au niveau local en matière de dépenses d'investissement. La part des divers transferts de l'État dans les recettes totales des communes est plus élevée dans les CSP (0,65) que dans les CSI (0,53) et CO (0,48). L'importance des transferts dans les recettes des CSP au second semestre 2022 se traduirait par le rattrapage des ressources de l'Etat et des partenaires techniques et financiers à transférer.

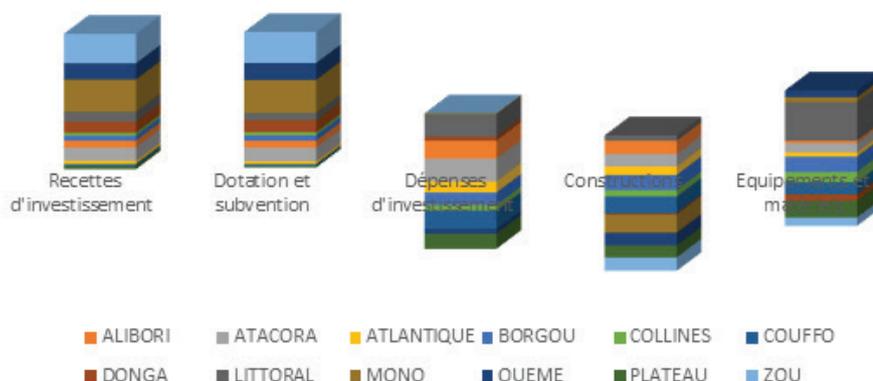
II.3. Analyse comparative de la situation des finances locales par département

Graphique 9 : Synthèse de l'évolution des grandes masses de la section fonctionnement par département



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Graphique10 : Synthèse de l'évolution des grandes masses de la section investissement par département



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Au niveau départemental, une croissance globale des recettes de fonctionnement s'observe à partir d'une analyse semestrielle en glissement annuel. Cette croissance générale de 6,33% est tirée à la hausse par les départements des Collines (72,86%), Mono (42,89%), Zou (39,57%), Donga (16,97%), Atacora (16,35%), Borgou (15,68%), Littoral (13,78%), Alibori (10,46%) et Plateau (8,06%). Elle est régularisée à la baisse par les départements de l'Ouémé (-8,64%), Couffo (-10,88%) et Atlantique (-26,42%).

Trois (03) départements sur douze (12) ont enregistré une baisse de leurs dépenses de fonctionnement entre le second semestre 2022 et celui de 2021. Il s'agit de l'Atlantique (-29,70%), de l'Ouémé (-14,37%) et de l'Alibori (-8,73%). Parmi les neuf (09) autres départements ayant connu une croissance de leurs dépenses d'investissement sur la période considérée, le département de la Donga est celui

présentant la plus forte tendance à la hausse soit 58,31% et le Littoral la plus faible avec 1,59%.

En dehors des départements du Plateau, du Couffo, de l'Atlantique, de l'Atacora et de l'Alibori qui voient leurs dotations et subventions décroître respectivement de 2,61%, 6,01%, 7,53%, de 34,78% et de 17,82% au détriment de leurs communes entre les seconds semestres 2022 et 2021, les autres départements ont connu une hausse de leur transfert sur cette même période. Cette situation constituerait un handicap dans la mise en place des projets d'investissement dans ces départements. La croissance au niveau national des recettes d'investissement (7,63%) est accompagnée par une baisse des dépenses d'investissement de 14,71%. Ce même schéma de variation de la section d'investissement est observé dans les départements du Borgou, des Collines et de l'Ouémé.

Tableau 11 : Epargnes nettes des collectivités territoriales regroupées par département

Départements	2021 S2	2022 S1	2022 S2
Ensemble	1 811,8	5 801,6	14 861,4
ALIBORI	-9,8	567,8	192,5
ATACORA	415,8	-	-
ATLANTIQUE	2 381,4	1 519,6	1 888,9
BORGOU	471,6	453,4	720,0
COLLINES	201,3	167,7	559,7
COUFFO	710,8	-2,9	270,1
DONGA	363,3	59,2	219,8
LITTORAL	4 538,3	3 027,7	5 852,4
MONO	132,4	115,0	299,0
OUEME	915,6	661,5	997,7
PLATEAU	440,5	50,8	414,0
ZOU	287,8	713,3	515,7

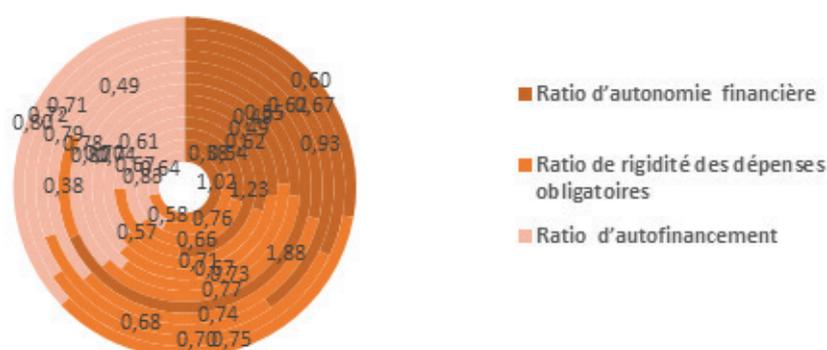
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Un excédent comptable issu des recettes et dépenses de fonctionnement pourrait constituer une source d'investissement pour les projets prioritaires.

En effet, entre les seconds semestres 2021 et 2022, l'ensemble des communes des départements a connu une croissance de leurs épargnes brutes qui atteint 14 861,4 millions de FCFA au second semestre 2022 contre 1 811,8 millions au second semestre 2021. Nonobstant la croissance des dépenses et la baisse des transferts de fonction-

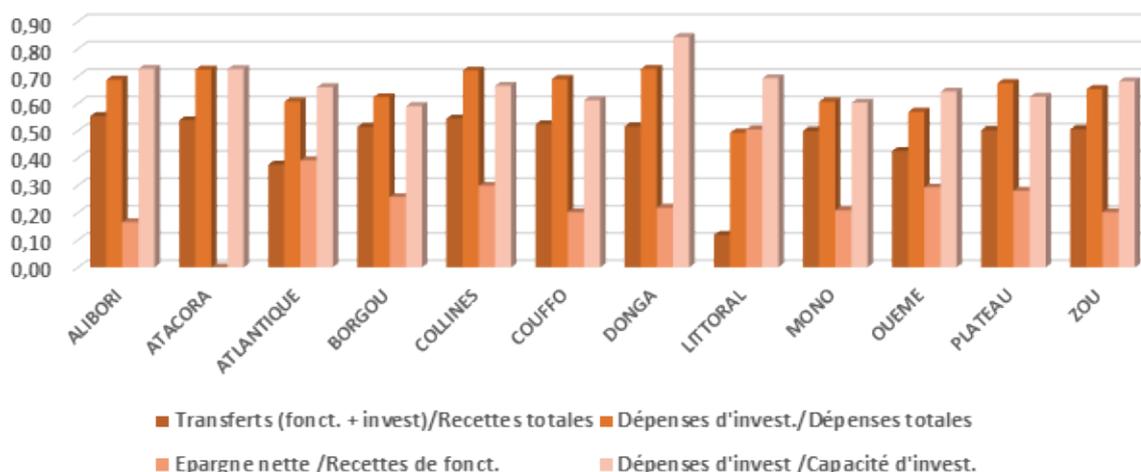
nement affectés, les communes ont su dégager des marges en termes d'épargne brute. Ceci témoignerait de la capacité des communes à mobiliser des recettes propres pour soutenir leurs investissements si des mesures appropriées sont développées pour sécuriser ces recettes et leur utilisation optimale. C'est le Littoral qui affiche la plus importante épargne au second semestre 2022 soit 5 852,4 millions de FCFA contre 4 538,3 millions une année plus tôt.

Graphique 11 : Ratio d'autonomie financière



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Graphique 12 : Ratios de structures



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Au second semestre 2022, les communes de l'ensemble des départements présentent une autonomie financière appréciable relativement aux résultats obtenus en 2021. Cette autonomie est en grande partie alimentée par des ressources propres qui représentent plus de 50% des recettes totales de fonctionnement au

au niveau des départements de l'Atlantique, du Littoral et de l'Ouémé. Ce qui permet aux communes de faire face aux dépenses incompressibles ou obligatoires et d'assurer leurs investissements de base. Par ailleurs, l'Alibori est le département qui alloue la plus grande

partie de ses recettes propres à la prise en charge de son personnel et de l'achat de bien et service soit 79% des recettes propres. Toutefois, les départements arrivent à dégager des marges de manœuvre suffisantes pour soutenir les recettes d'investissement.

Au second semestre 2022, les dépenses de personnel dans tous les départements se

sont révélées inférieures à 40% des dépenses réelles de fonctionnement.

Dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, des Collines, du Couffo, de la Donga, et du Zou, les transferts de fonctionnement et d'investissement représentent plus de la moitié des recettes totales.

II.4 Evolution des finances locales depuis 3 ans

Tableau 12 : Synthèse des finances locales de 2020 à 2022

Agrégats financiers	2020S1	2020 S2	2021 S1	2021 S2	2022 S1	2022 S2
Recettes de Fonctionnement	15,9	25,5	25,8	32,8	19,3	34,9
Recettes fiscales	7,8	10,8	16,6	13,3	12,7	15,6
Recettes non fiscales	5,2	5,8	6,2	7,8	5,9	6,1
Recettes partagées	0,7	1,9	0,6	1,9	0,3	1,4
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de fonctionnement	12,3	19,7	10,9	21,9	11,8	22,5
Charges de personnel	4,9	7,0	4,9	6,7	4,9	7,3
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat biens et services	5,4	9,2	3,9	9,9	5,1	7,2
Charges des élus	0,8	1,7	1,0	1,9	0,7	5,8
Autres charges	1,1	1,7	1,2	3,3	1,1	2,2
Epargne brute	3,6	5,8	14,9	10,8	7,5	12,4
Epargne nette	1,8	5,8	14,9	10,8	7,5	12,4
Dépenses d'investissement	31,6	53,7	20,4	43,5	12,0	37,1
Autofinancement	0,1	0,8	0,2	0,9	0,3	0,7
Soldes d'exécution cumulés	12,4	31,4	5,0	19,9	2,1	21,5
Emprunt	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes propres d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations et subventions	10,6	31,4	5,0	19,9	2,1	21,5

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

De 2020 à 2022, en trois ans, les finances locales béninoises affichent des performances diverses. Sur les trois années, l'ensemble des communes ont mobilisé 51,4 milliards de FCFA de recettes de fonctionnement. Partant de 41,4 milliards de FCFA en 2020, la mobilisation a atteint l'année suivante, 58,6 milliards

de francs CFA avant de connaître une baisse de près de 8 points de pourcentage en 2022 pour ressortir à 54,2 milliards de FCFA.

Le niveau record de mobilisation de recettes fiscales serait en lien avec la confiance que les contribuables accordent aux élus en début de mandat.

Sur deux ans consécutifs, de 2020 à 2021, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales sont restées constantes à 32 milliards de FCFA. En 2022, elles connaissent globalement, une hausse de 2 milliards.

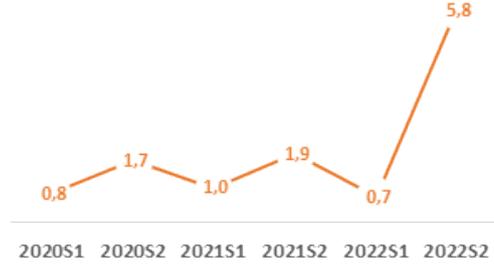
Relativement aux années 2020 et 2022, les dépenses de personnel et les charges des élus sont à la hausse en niveau de près de 4,2 milliards. Cette hausse est essentiellement liée aux charges induites par la réforme structurelle du secteur de la décentralisation. La charge semestrielle moyenne des élus, qui était de 1,22 milliards de FCFA, est passée au second semestre 2022 à 5,8 milliards de FCFA.

III. ENSEIGNEMENTS TIRES AU REGARD DE LA CONJONCTURE

Au second semestre 2022, la réforme structurelle actée par le code sur l'administration territoriale en République du Bénin en décembre 2021 a rythmé les finances des collectivités locales. Au cours de cette période, la masse salariale et les charges des élus ont impacté de façon significative, les finances locales. Cette hausse de charges pérennes est conjoncturellement prise en charge par le Gouvernement. Implicitement, les communes autres que celles à statut particulier qui sont toujours à la quête de leur autonomie financière, se doivent de faire des prouesses en matière de mobilisation de ressources propres.

Sur la période sous revue, il est noté par ailleurs, un repli non négligeable des investissements du fait probablement des perturbations du calendrier de transfert et des obstacles survenus dans la chaîne des passations de la commande publique. Par ailleurs, une analyse de quelques ratios de niveau révèle une inadéquation entre les volumes des transferts et la croissance démographique observée dans les communes bénéficiaires. Cet état de chose suggère une réflexion approfondie sur le mécanisme de péréquation verticale en

Graphique 13 : Evolution des charges des élus de 2020 à 2023



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023

Enfin, tout comme en 2020 et 2021, les reports de ressources d'investissement sont importants au niveau des communes et sont en corrélation positive avec les subventions et dotations transférées généralement en fin d'année.

vigueur.

Au regard de ces résultats conjoncturels des finances des collectivités locales du Bénin au semestre 2 de l'année 2022, plusieurs défis et enjeux se présentent à court et moyen termes.

Premièrement, pour soutenir l'effort d'investissement en infrastructure de base des communes ordinaires :

- assurer au moins 75% des ressources transférables au premier semestre de chaque année pour permettre aux communes non seulement de dégager une capacité d'investissement soutenable mais également lancer les réalisations à bonne date et dans le respect des procédures en matière de passation des marchés publics ;
- opérationnaliser diligemment le Fonds d'investissement communal qui offrira beaucoup plus de possibilités aux communes en matière de ressources d'investissement ;

Deuxièmement, pour l'ensemble des collectivités locales décentralisées :

- solliciter l'appui des Communes à statut particulier à l'endroit des autres

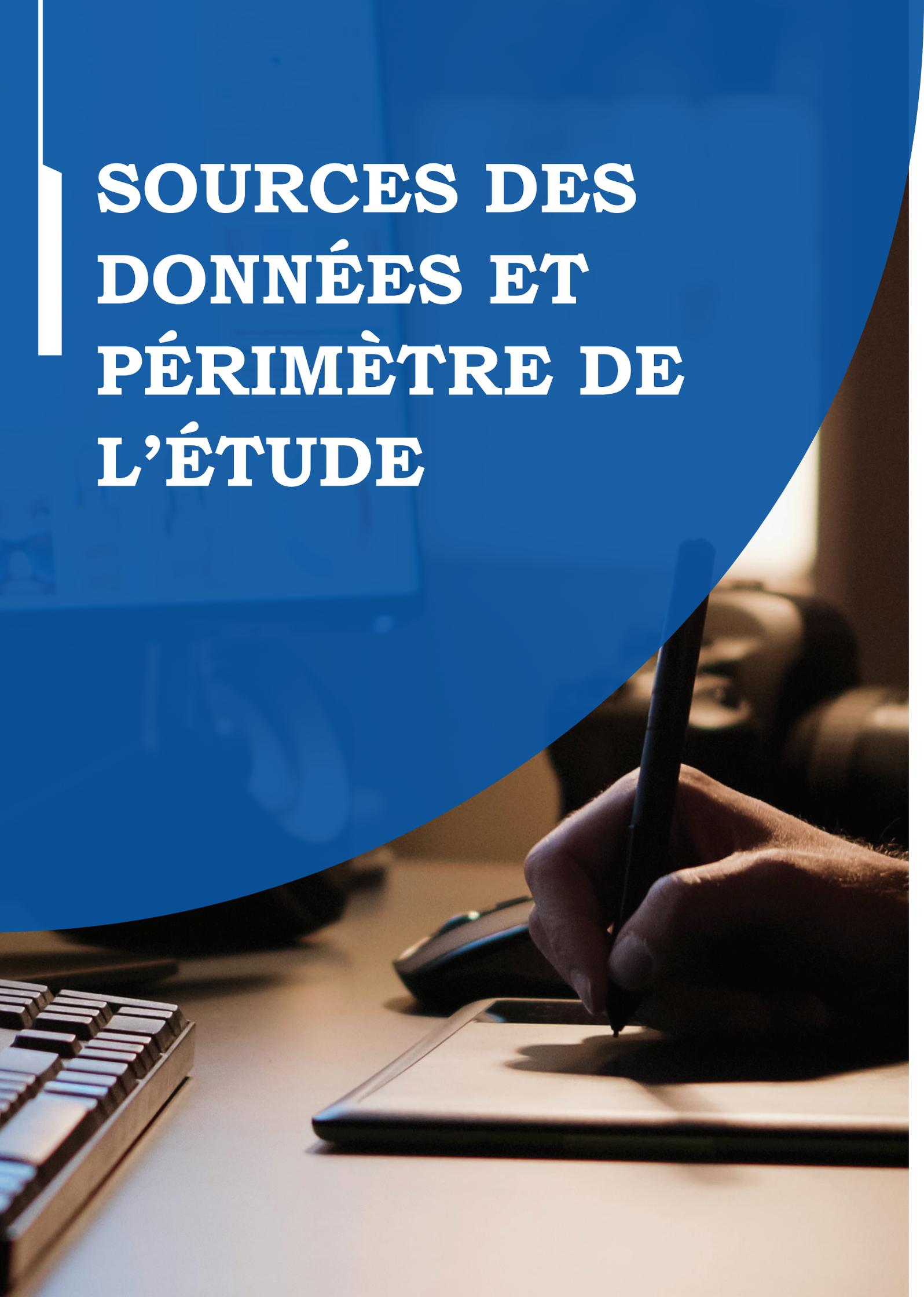
communes qui expriment des besoins d'appuis budgétaires par une consolidation de l'intercommunalité ;

- institutionnaliser un dispositif de "guichet unique" et moderniser le recouvrement des recettes non fiscales afin d'optimiser la mobilisation des recettes propres ;
- transférer avec célérité les recettes fiscales communales (contributions de patentes, licences, etc.) collectées au niveau des directions en charge des grandes/moyennes

entreprises de la Direction Générale des Impôts ;

- renforcer le suivi, l'audit et le contrôle de la gestion des ressources et mettre en œuvre des sanctions éventuelles ;
- poursuivre des transferts de compétence au niveau des ressources humaines ;
- mettre en œuvre une stratégie financière pour améliorer l'espace budgétaire des communes en maîtrisant les charges de fonctionnement non obligatoires.

SOURCES DES DONNÉES ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE



Les données brutes des finances locales exploitées dans la présente note de conjoncture sont extraites de WMoney-Statistiques (DGTCP) et portées sur les informations budgétaires et financières des 77 communes de la République du Bénin.

Les indicateurs macroéconomiques proviennent :

- de la Cellule de suivi des Programmes économiques et financiers (CSPEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- de la Direction de la Comptabilité nationale et des statistiques économiques (DCNSE) de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) et,
- de la DGTCP.

Avertissement

La reproduction partielle ou totale de la présente note de conjoncture doit s'accompagner de la mention : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mars 2023.



ANNEXES

Annexe 1 : agrégats financiers de l'ensemble des communes

Agrégats financiers (en milliard de FCFA)	2020S1	2020S2	2021S1	2021S2	2022S1	2022S2
Recettes de fonctionnement	15,9	25,5	25,8	32,8	19,3	34,9
Recettes fiscales	7,8	10,8	16,6	13,3	12,7	15,6
Recettes non fiscales	5,2	5,8	6,2	7,8	5,9	6,1
Recettes partagées	0,7	1,9	0,6	1,9	0,3	1,4
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations et subventions	2,2	6,9	2,4	9,8	0,4	11,8
Dépenses de fonctionnement	12,3	19,7	10,9	21,9	11,8	22,5
Charges de personnel	4,9	7,0	4,9	6,7	4,9	7,3
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat biens et services	5,4	9,2	3,9	9,9	5,1	7,2
Charges des élus	0,8	1,7	1,0	1,9	0,7	5,8
Autres charges	1,1	1,7	1,2	3,3	1,1	2,2
Recettes d'investissement	24,8	63,6	10,2	40,6	4,5	43,7
Autofinancement	0,1	0,8	0,2	0,9	0,3	0,7
Soldes d'exécution cumulés	12,4	31,4	5,0	19,9	2,1	21,5
Emprunt	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recette propre d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations et subvention	10,6	31,4	5,0	19,9	2,1	21,5
Dépenses d'investissement	31,6	53,7	20,4	43,5	12,0	37,1
Remboursement du capital de la dette	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Constructions	15,1	16,8	11,1	17,7	7,6	10,6
Equipements et matériels	1,0	2,8	1,2	3,0	0,9	3,6
Autres dépenses d'investissement	0,8	1,1	0,6	1,5	0,8	0,8

Source : WMoney - Statistiques, DGTCP, février 2023

Annexe 2 : agrégats financiers suivant le statut des communes

A. COMMUNES A STATUT PARTICULIER

Agrégats financiers (en milliard de FCFA)	2020S1	2020S2	2021S1	2021S2	2022S1	2022S2
Recettes de fonctionnement	4,8	11,5	6,4	15,4	5,3	16,7
Recettes d'investissement	12,8	6,1	5,5	3,7	2,7	5,0
Dépenses de fonctionnement	3,7	9,4	4,1	9,7	3,9	8,8
Dépenses d'investissement	17,4	6,3	12,3	6,6	6,8	8,5
Epargne brute	1,0	2,1	2,3	5,8	1,5	7,9
Epargne nette	1,0	2,1	2,3	5,8	1,5	7,9
Remboursements K* dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capacité d'investissement	13,8	8,3	7,9	9,4	4,1	12,9
Recettes totales	17,5	17,6	12,0	19,1	8,0	21,7
Dépenses totales	21,2	15,7	16,4	16,3	10,6	17,3

Source : WMoney-Statistiques, DGTCPC, février 2023

B. COMMUNES A STATUT INTERMEDIAIRE

Agrégats financiers (en milliard de FCFA)	2020S1	2020S2	2021S1	2021S2	2022S1	2022S2
Recettes de fonctionnement	4,8	5,5	6,4	7,7	5,3	7,2
Recettes d'investissement	12,8	18,4	5,5	12,7	2,7	12,2
Dépenses de fonctionnement	3,7	4,3	4,1	5,0	3,9	5,7
Dépenses d'investissement	17,4	15,7	12,3	12,4	6,8	8,7
Epargne brute	1,0	1,2	2,3	2,8	1,5	1,5
Epargne nette	1,0	1,2	2,3	2,8	1,5	1,5
Remboursements K* dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capacité d'investissement	13,8	19,5	7,9	15,4	4,1	13,7
Recettes totales	17,5	23,8	12,0	20,4	8,0	19,4
Dépenses totales	21,2	20,0	16,4	17,4	10,6	14,4

Source : WMoney -Statistiques, DGTCPC, février 2023

C.. COMMUNES ORDINAIRES

Agrégats financiers (en milliard de FCFA)	2020S1	2020S2	2021S1	2021S2	2022S1	2022S2
Recettes de fonctionnement	4,8	8,5	6,4	9,6	5,3	11,0
Recettes d'investissement	12,8	39,1	5,5	24,2	2,7	26,5
Dépenses de fonctionnement	3,7	6,0	4,1	7,3	3,9	8,0
Dépenses d'investissement	17,4	31,6	12,3	24,4	6,8	19,9
Epargne brute	1,0	2,5	2,3	2,3	1,5	3,0
Epargne nette	1,0	2,5	2,3	2,3	1,5	3,0
Remboursements K* dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capacité d'investissement	13,8	41,7	7,9	26,5	4,1	29,4
Recettes totales	17,5	47,6	12,0	33,9	8,0	37,4
Dépenses totales	21,2	37,6	16,4	31,7	10,6	27,9

Source : WMoney - Statistiques, DGTCP, février 2023

Comité de rédaction



Le Comité d'élaboration de la note de conjoncture des finances locales (CENOCFIL) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP),

Avec l'appui financier et technique de la Coopération allemande au développement.

Contact : conjoncture.financeslocales@tresorbenin.bj

**DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

Tél : +229 21 30 19 37

Fax : +229 21 30 07 58

BP: 40 Cotonou - Route de l'aéroport

revue@tresorbenin.bj

www.tresorbenin.bj